

NYC vous protège ! Avec le Régime de base

L'État de New York dispose d'un nouveau programme d'assurance maladie appelé le Régime de base. Le Régime de base offre une assurance maladie de qualité aux adultes qui travaillent mais qui n'ont pas des revenus suffisants pour être admissibles à Medicaid.



SUIS-JE ADMISSIBLE AU RÉGIME DE BASE ?

Vous pouvez être admissible si vous :

- avez entre 19 et 64 ans. Tout individu de moins de 19 ans est admissible au Child Health Plus et non au Régime de base ;
- êtes résident(e) de l'État de New York ;
- remplissez les critères d'admissibilité relatifs aux revenus (ex. : adultes célibataires gagnant jusqu'à 24 120 \$; adultes d'une famille de quatre gagnant jusqu'à 49 200 \$) ;
- remplissez les critères relatifs au statut d'immigration.



QUE COUVRE MON ASSURANCE ?

Si vous êtes admissible, vous pouvez choisir votre régime. Tous les régimes couvrent les 10 mêmes prestations, dont les soins en milieu hospitalier, les médicaments sous ordonnance et les consultations. Vous avez accès aux soins préventifs comme les visites médicales annuelles et les dépistages. Vous pouvez également avoir des soins dentaires et oculaires gratuits ou payer pour ces prestations, selon vos revenus.



COMBIEN CELA ME COÛTERA-T-IL ?

Cela dépend de vos revenus. Soit vous n'avez aucune prime d'assurance à régler, soit vous réglez 20 \$/mois.

Aucune franchise ne sera appliquée. Cela signifie que le Régime de base prendra immédiatement en charge les prestations médicales comme les consultations.

Selon vos revenus, une petite somme restera à votre charge pour les services de santé, notamment les consultations ou les médicaments sous ordonnance.



COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE ?

Vous pouvez souscrire au Régime de base à tout moment de l'année. Faites votre demande en ligne, par téléphone ou en personne. L'aide est disponible dans plusieurs langues. Visitez le site du NY State of Health, nystateofhealth.ny.gov, ou appelez le 1 855 355 5777 ou 311.

PAS SÛR(E) D'ÊTRE ADMISSIBLE ?

Pas de problème, vous pouvez faire une demande à tout moment pour le savoir. Déterminer le régime qui vous convient n'a jamais été aussi simple !



MON STATUT D'IMMIGRATION IMPORTE-T-IL ?

Oui. Mais la plupart des immigrants peuvent être admissibles au Régime de base s'ils remplissent d'autres critères d'admissibilité. Vous pouvez être admissible si vous êtes citoyen(ne) des États-Unis, résident(e) légal(e) permanent(e), résident(e) en situation régulière ou si vous avez un statut valide de non-immigration (par ex., étudiant avec visa valide).

Certains individus avec un autre statut d'immigration (par ex. DACA - action différée pour les enfants immigrants) et les immigrants sans papiers ne sont pas admissibles au Régime de base mais peuvent bénéficier d'autres couvertures et régimes de santé.



QUE FAIRE SI JE NE SUIS PAS ADMISSIBLE DU FAIT DE MON STATUT D'IMMIGRATION ET AI BESOIN DE SOINS ?

Si vous n'êtes pas admissible au Régime de base du fait de votre statut d'immigration, d'autres options s'offrent à vous. Vous pouvez être admissible à Medicaid ou aux services d'urgence Medicaid uniquement, selon votre situation. Pour le savoir, le plus simple est d'en faire la demande auprès de la bourse du NY State of Health.

Si vous avez besoin de soins et ne pouvez pas obtenir d'assurance maladie, vous pouvez toujours en souscrire une à NYC. Le réseau d'hôpitaux publics (NYC Health + Hospitals) et les centres de santé communautaires de la ville administrent des soins médicaux à tarif réduit, selon vos revenus. Visitez le site nyc.gov/hilink pour plus d'informations.

POUR PLUS D'INFORMATIONS : visitez NY State of Health à l'adresse nystateofhealth.ny.gov, ou appelez le 1 855 355 5777 ou 311

Copyright 2017. Cette fiche n'est fournie qu'à titre informatif par le NYC Human Resources Administration Office of Citywide Health Insurance Access. Pour avoir l'autorisation de reproduire tout ou partie de ce document, veuillez contacter la New York City Human Resources Administration.

FLY-952 (F)
Rev. 05/17